

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Elaboration et développement de projets culturels
- Coordination des activités événementielles, patrimoniales, artistiques et culturelles
- Expertise et diagnostic du développement culturel, social et durable des territoires
- Administration, production et diffusion du spectacle vivant
- Administration, production, diffusion et coordination des projets culturels et artistiques
- Promotion et relations avec les publics des structures culturelles
- Communication culturelle
- Suivi administratif des projets de développement des équipements ou dispositifs culturels
- Organisation d'événements culturels
- Promotion et communication pour les industries culturelles, créatives et/ou les médias
- Expertise des usages et pratiques culturels, communicationnels et des échanges numériques.

2. Référentiel de compétences

- Définir les spécificités des différents champs culturels ;
 - Rechercher, concevoir puis réaliser un projet commandité ;
 - Piloter un projet commercial
 - Elaborer une stratégie de communication globale et un plan de communication ;
 - Construire les outils de recueils et d'analyse des données recueillies afin de mener des enquêtes de publics ;
 - Décrire les publics et leurs spécificités afin de satisfaire aux besoins de la commande ;
 - Appréhender les logiques de fonctionnement des médias numériques ;
 - Expertiser les médias numériques à usages culturels ;
 - Appréhender les politiques culturelles en France afin d'en comprendre les enjeux et logiques de leur développement puis de leur déclinaison au niveau territorial et patrimonial ;
 - Appliquer les fondamentaux du droit d'auteur et d'image, connaître le droit de la culture, comprendre les logiques d'applications ;
 - Maîtriser la réglementation en matière de sécurité des ERP ;
 - Maîtriser les outils de Production Assistée par Ordinateur (PAO) ;
-
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

MASTER – "CULTURE ET COMMUNICATION"

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.